

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 20 juin 2019, a adopté le règlement suivant :

RCG 19-019 Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement RCG 19-019 le 19 août 2019. Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 26 août 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat